

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRETE

Le Président de Limoges Métropole

du 30 décembre 2024

Portant délégation de signature à **M. Guillaume VALADE**, Directeur de l'habitat, au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et à **Mme Sandrine SOREL**, Directrice générale adjointe des services, Responsables du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social à Limoges Métropole.

N° 25855

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 1-123-1 du Code général des collectivités territoriales, à M. Guillaume VALADE, Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'habitat ;
- Tout bon de commande y compris sous le logo KIMOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 53 000 € HT de la Direction de l'habitat ;
- Actes relatifs à l'attribution des marchés de la Direction de l'habitat n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un devis, l'attribution et le suivi ;
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'habitat ;
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de qualité, attestation de travail d'un prestataire relevant de la Direction de l'habitat) ;
- Attestations aux règlements intérieurs des aires d'accueil des gens de voyage et de l'aire de grande passage ;
- Certificats de présence et de séjour sur les aires d'accueil des gens de voyage et les services sanitaires ;
- Tout bon de commande annuel de la Société d'équipement de Limousin (SEL) pour la partie forfaitaire du marché 2023-2026 ;
- Tout bon de commande SEL pour le traitement de nouveaux dossiers de travaux pour les Dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat (DPAH) et pour les Dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (DPAH RU) dans le cadre du marché 2023-2026 ;
- Tout bon de commande SEL pour le reste d'un habitat indiquer dans le cadre du marché 2023-2026 ;

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Guillaume VALADE, Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et à Mme Sandrine SOREL, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 20 Décembre 2024



25855.pdf
(.pdf, 158,8 Ko)



TÉLÉCHARGER